



ManpowerGroup™

Flexibilité externe du travail : les entreprises françaises ont une meilleure opinion de l'intérim que du CDD

September 18, 2000

Flexibilité externe du travail : les entreprises françaises ont une meilleure opinion de l'intérim que du CDDLe travail temporaire bénéficie aujourd'hui, auprès des entreprises françaises, d'une meilleure opinion que le contrat à durée déterminée (CDD). Ceci est vrai aussi bien en matière de motifs de recours, de facilité de mise en œuvre et d'efficacité, révèle une étude réalisée par BVA pour Manpower auprès de 800 entreprises de plus de 10 salariés ayant recours au travail flexible.

Dans de nombreux cas de recours, l'intérim est préféré au CDD

59 % des entreprises interrogées préfèrent recourir à l'intérim (contre 22 % au CDD) pour remplacer un salarié absent, 57 % pour un accroissement temporaire d'activité (24 % pour le CDD) et 48 % pour gérer la saisonnalité de leur activité (31 % pour le CDD). Pour 43 % des entreprises, l'intérim représente également le meilleur moyen de tester un salarié avant un éventuel recrutement (31 % pour le CDD).

Le travail temporaire surpasse le CDD en termes d'efficacité

En matière d'efficacité du personnel détaché, les avantages du travail temporaire sur le CDD sont reconnus par 29 % des entreprises (15 % seulement se prononcent en faveur du CDD).

Pour 41 % des entreprises, l'intérim l'emporte également sur le CDD (22 %) en matière d'adéquation du personnel détaché avec la qualification recherchée.

Le travail temporaire est jugé plus facile à mettre en œuvre que le CDD Face au CDD, le travail temporaire recueille la faveur des entreprises concernant la mise en œuvre, que ce soit en matière de rapidité (61 % des entreprises préfèrent l'intérim, 10 % le CDD), de facilité (55 % des entreprises reconnaissent à l'intérim cet avantage et 12 % au CDD) et de coût et de temps de gestion minimum (44 % des entreprises se prononcent pour l'intérim contre 27 % pour le CDD).

La montée en gamme des services des ETT est reconnue par les entreprises Pour 6 entreprises sur 10, l'offre de services en intérim a évolué au cours des 10 dernières années : 32 % de celles-ci estiment que les ETT détachent du personnel de plus en plus qualifié, 28 % qu'elles font des efforts pour mieux collaborer avec elles et 27 % qu'elles répondent de mieux en mieux à leurs attentes. 89 % des entreprises utilisatrices considèrent les ETT comme de véritables partenaires.

Selon Bertrand Denis, Directeur général adjoint de Manpower, « la tendance constatée dans cette étude traduit l'évolution positive de l'offre de services des entreprises de travail temporaire et l'abaissement relatif de son prix de revient face au CDD, notamment pour des missions inférieures à 3 mois. Dans un contexte de très forte reprise du marché de l'emploi, l'intérim est aujourd'hui plus performant que le CDD pour apporter aux entreprises les compétences pointues et parfois rares qu'elles recherchent. Comme le reconnaissent les entreprises interrogées, nous sommes devenus pour elles de véritables partenaires en matière de gestion de leurs ressources humaines. »

Pour plus d'informations, contacter :

Denis Pennel

Tél: 01 56 99 10 17

denis.pennel@manpower.fr